



## Déjà 2 000 signataires à la pétition pour une réelle protection des non-fumeurs

Rubrique : actualités - Date : jeudi 20 octobre 2005

---

**Paris - le 17 octobre 2005** : Depuis le mois de juillet DNF propose sur son site, [www.dnf.asso.fr](http://www.dnf.asso.fr), de signer une pétition pour une réelle protection des non-fumeurs. Les derniers sondages annoncent que 80 % des français sont favorables à des lieux publics non-fumeurs. Cette pétition est le moyen pour eux de le faire savoir au Ministre de la Santé.

Les signatures de la première pétition lancée sur la recommandation du réseau européen ENSP par DNF et demandant au Ministre de la Santé de prendre des engagements forts pour la lutte anti-tabac ont été remises à M. Philippe Douste-Blazy lors de la journée mondiale sans tabac du 31 mai 2005. Le Ministre a alors commandé à l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) une étude de faisabilité pour rendre les lieux publics entièrement non-fumeurs. Les résultats en seront connus mi-novembre 2005.

A la vue des résultats obtenus par cette démarche et afin d'inciter le nouveau Ministre, M. Xavier Bertrand, à poursuivre l'initiative de son prédécesseur, DNF propose sur son site, <http://petition.dnf.asso.fr>, une nouvelle pétition depuis juillet dernier pour obtenir une réelle protection des non-fumeurs. L'objectif est de présenter plus de 10 000 signatures lors de la prochaine journée mondiale sans tabac.

Cela fait trois mois que cette nouvelle pétition est lancée, voici l'heure d'un premier bilan.

« Plus de 2 000 signatures ! A ce rythme nous atteindrons notre but, déclare Gérard Audureau, président de DNF. Les conclusions des sondages TNS-SOFRES d'octobre 2004 pour l'Alliance Contre le Tabac et de l'IFOP du 9 octobre 2005 pour le Journal du Dimanche montrent une évolution de 70 à 80 % de la proportion des personnes interrogées favorables à des lieux publics sans tabac. Ces résultats sont très encourageants. »

L'association DNF appelle ces 80 % de Français favorables à un environnement sans tabac à manifester ce désir en signant la pétition de DNF.